



LES AMOUREUX DU LEVANT NATURISTE (A.L.N.)

Association pour la préservation du caractère naturiste et sauvage de l'île du Levant
Association Loi 1901 déclarée 2004 en Préfecture du Var
<http://www.aln.fr>

La présidente

Monsieur le Préfet du Var
Bd du 112^{ème} Régiment d'Infanterie
83000 TOULON

LR/AR

Objet : alerte posidonies

Copie : Monsieur le Premier Ministre ; Mme la Ministre de l'Ecologie et du développement durable ; Monsieur le Président du Conseil Général ; Monsieur le Président du Conseil Régional ; Monsieur le Directeur de la DIREN-PACA ; Monsieur le Directeur de l'Environnement et de l'équipement rural ; Monsieur le Directeur du Conservatoire du Littoral ; Monsieur le Directeur du Parc National de Port Cros ; Madame Christine Sandel conseillère régionale PACA chargée du littoral ; Monsieur le Maire de Hyères ; Institut Océanographique ; Musée Océanographique de Monaco ; Les jardiniers de la mer ; Association Presqu'île de Giens ; Laboratoire du littoral Université de Nice ; NiceMatin-VarMatin.

Le 30 juin 2006

Monsieur le Préfet du Var,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention en urgence sur une information qui vient de nous parvenir et qui nous paraît constituer une menace immédiate sur l'herbier de posidonies au Levant.

En effet, en consultant une documentation obtenue ce jour du Service des Ports du Conseil Général du Var, nous apprenons qu'un Conseil Portuaire du Levant, qui s'est tenu le 16 novembre 2005, a décidé, concernant les « infrastructures portuaires » en projet au Levant :

« **Des travaux de déroctage** par mesure de sécurité (prévention des risques d'échouage sur haut fond) sont provisionnés pour début 2006. (...) Ces travaux serviront également d'expérience pilote en matière d'environnement. Ils permettront de **déplacer et replacer les herbiers** (à l'instar de la campagne de protection par déplacement des coraux conduite avec succès dans l'océan indien). Ce chantier pilote sera conduit sous l'égide d'un conseil scientifique et avec l'aide du Parc National de Port Cros. Un projet qui recueille l'assentiment unanime des membres présents ».
(voir PV joint au présent courrier)

Comment une telle parodie d'expérience « pilote » peut elle être décidée, à notre connaissance sans recherche d'autorisation préalable ni consultation des autorités chargées de la protection des herbiers ni du Parc National de Port Cros (non représenté à cette séance), sur fonds publics, au mépris et à notre avis en parfait détournement de la loi de protection des herbiers de posidonies ?

Nous nous permettons de vous rappeler que l'île du Levant est classée zone ZNIEFF, et ce à 11 titres, dont au titre des posidonies ; que la zone concernée, limitrophe du Parc National de Port Cros, est en passe d'être classée site Natura 2000 ; que les projets de construction d'un port départemental dans cette petite calanque ouverte à tous vents ont déjà coûté près de 300.000 € d'argent public au titre des seules étude préalable ; que les études sur les posidonies et autres espèces protégées comme la pinna nobilis sur le site ne sont toujours pas rendues publiques ; que les enquêtes publiques ne sont pas prévues avant l'automne 2008 ...

Or c'est sur cette même zone, où, visible à l'œil nu, l'herbier de posidonie est en pleine vitalité, que le Service des Ports du Conseil Général du Var projette de procéder à un déroctage et mise en danger de l'herbier, sur les lieux même de son projet de port non encore soumis à enquête et hors de toute information publique !

A l'heure actuelle les travaux n'ont pas commencé. C'est pourquoi nous nous permettons de vous alerter pour vous demander d'intervenir de toute urgence auprès des autorités concernées pour éviter la destruction illégale de l'herbier, alors que la loi interdit de toucher à un seul pied de posidonie.

Vous remerciant par avance, recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de nos salutations distinguées.

Mme Varet, présidente de l'A.L.N. , En Nadal, 31290 Maurémont
e.varet@wanadoo.fr site : <http://www.aln.fr>